

Désignation des représentants au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu la délibération n°1.4 du conseil d'administration en date du 8 novembre 2018 relative à la demande de création de l'EPCC « Musée des Confluences » et approbation de ses statuts,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2018, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés la désignation des représentants au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences suivantes :

- Mme Camille Pisani, M. Bruno Maquart, M. Hubert Guimet, M. Hervé Laurent et M. Yannick Lintz en tant que personnes qualifiées, désignées conjointement avec la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, pour une durée de 3 ans renouvelables au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences.

Détail des votes : 21 votes favorables et 4 abstentions sur un total de 25 votants.

- M. Yanick Ricard, Vice-Président Recherche, et Mme Sylvie Martin, Vice-Présidente Etudes, en tant que représentants de l'ENS de Lyon, siégeant au sein du collège des représentants des personnes publiques du conseil d'administration du Musée des confluences;

Détail des votes : 19 votes favorables, 2 votes défavorables et 4 abstentions sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 19 décembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

